



## REPONSE DU CONSEIL COMMUNAL A L'INTERPELLATION 23-603 DU GROUPE SOCIALISTE INTITULEE « UN MEILLEUR ACCES AU LAC POUR LA BAINNADE PUBLIQUE ! »

---

(Du 3 avril 2023)

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

En date du 1<sup>er</sup> février 2023, le groupe socialiste, par M. Jonathan Gretillat, a déposé l'interpellation 23-603 intitulée « Un meilleur accès au lac pour la baignade publique ! », dont le contenu est le suivant :

*« Les habitantes et habitants de Neuchâtel, et souvent même de loin à la ronde, sont très attaché-e-s au lac et à ses rivages, qui contribuent grandement au rayonnement et à l'attractivité de notre ville. Depuis une vingtaine d'années, beaucoup d'efforts ont été consacrés au réaménagement des Jeunes-Rives, dont la métamorphose va enfin être concrétisée d'ici à 2025. Mais notre territoire communal comporte bien d'autres rives de qualité et de grande beauté, qui demeurent hélas souvent oubliées. On pense notamment aux rives situées à côté de la piscine de Serrières, entre le port et la plage de Serrières, le long du Quai Max Petitpierre, à la baie de l'Evole, au Quai Ostervald, ou encore au Nid-du-Crô. Autant d'endroits potentiellement propices au délasserement estival et à la baignade lacustre (à toutes les saisons). Néanmoins, les nombreux enrochements présents rendent l'accès au lac presque toujours difficile, si ce n'est périlleux. Cela est d'autant plus problématique pour les personnes âgées ou à mobilité réduite.*

*Parallèlement, les difficultés financières induites par la période actuelle ainsi que les considérations sur l'empreinte carbone de tout un chacun conduisent un nombre croissant de personnes à demeurer dans la région*



*durant toute la période estivale. Le lac et ses rives, qui appartiennent à toutes et tous, revêtent d'autant plus d'importance pour la population n'ayant pas les moyens ou l'envie de nouveaux horizons.*

*Face à ces constats, le Groupe socialiste imagine que l'on pourrait installer, de manière relativement facile, des pontons d'accès ou plateformes lacustres flottants, éventuellement précédés de plateformes de délasserement, aisément accessibles pour toutes et tous depuis les différentes rives précitées, et depuis lesquels entrer dans le lac pour s'y baigner. De nombreux exemples existent sur les lacs et cours d'eau suisses, en commençant déjà par Serrières, mais également à Genève, Bâle ou Zurich. Un autre exemple particulièrement réussi, mais plus coûteux, a été réalisé récemment à Cologny. De telles structures pourraient par ailleurs être réalisées intégralement en bois local, ou à tout le moins indigène, par des entreprises régionales, dans des délais rapides et à des coûts raisonnables. Notre capitale cantonale est-elle prête à se lancer à l'eau ?*

*Le Conseil communal est dès lors invité à répondre aux questions suivantes :*

- 1) Partage-t-il les constats exprimés par la présente interpellation ?*
- 2) Est-il favorable à la mise en place de pontons ou plateformes flottantes en bois pour faciliter la baignade publique depuis les différentes rives lacustres longeant le territoire communal?*
- 3) En cas de réponse négative aux deux questions précédentes, à quelles propositions concrètes et à échéance raisonnable le Conseil communal peut-il s'engager pour favoriser et améliorer la baignade publique le long des « autres rives » du territoire communal ?*
- 4) Le cas échéant, quels coûts représenteraient la construction et l'entretien de chaque ponton en bois à installer sur les rives ?*
- 5) L'exemple du ponton en bois sur le lac à Serrières pourrait-il être reproduit et étendu facilement à d'autres rives communales ? »*

## **1. Introduction**

Le Conseil communal partage avec les interpellateurs la volonté de faire des rives un lieu de rencontre et de vie, public, ouvert à toutes et tous. En effet, cet aspect a déjà été traité dans le cadre du Plan directeur sectoriel « Le Lac et ses rives » (2017) et constituera également un des axes de

réflexion du Projet de territoire (image directrice « Valoriser les rives structurantes ») qui sera soumis au Conseil général cet automne.

Une pesée des intérêts est cependant à faire entre les différents usages. On a vu que certaines activités au bord du lac générant du bruit avaient fait l'objet d'interpellations au sein même de votre autorité. Certains espaces sont calmés, à l'image de la crique à l'est des Jeunes-Rives, certains sont plus animés, comme les rives urbaines, d'autres propices aux loisirs nautiques (voile, paddle, ski nautique, ...), d'autres encore nécessitent une préservation de leur caractère naturel (plage de Serrières, plage de Monruz, etc.). Un équilibre est à trouver entre ces divers intérêts reflétant les attentes de la population et c'est donc en référence à ce cadre élargi que sera traitée la réponse à l'interpellation. Nous aurons par ailleurs l'occasion d'expliquer la situation actuelle en matière de baignade publique, d'évoquer les différentes mesures en cours et de présenter les perspectives d'avenir.

Il faut également rappeler ici que le projet des Jeunes-Rives valorisera déjà une bonne partie de nos rives et que sa priorisation dans les investissements utilise déjà une partie non négligeable de notre capacité financière ces prochaines années.

## **2. Situation actuelle**

### **2.1 Morphologie des rives du lac**

La plupart de nos rives sont issues de remblais successifs, notamment en lien avec la correction des eaux du Jura. Les derniers comblements occasionnés par la construction des tunnels autoroutiers ont créé une avancée des rives sur les fonds sous-marins du lac jusqu'à la rupture de pente (Jeunes-Rives, Serrières, Nid-du-Crô, principalement). Pour pallier l'instabilité de la rive, des enrochements ont été mis en place et sont consolidés régulièrement. Les fortes contraintes, liées tant à la stabilité des comblements qu'aux courants lacustres, dictent le profil d'une grande partie des rives neuchâtelaises et rendent souvent l'accès à l'eau difficile.

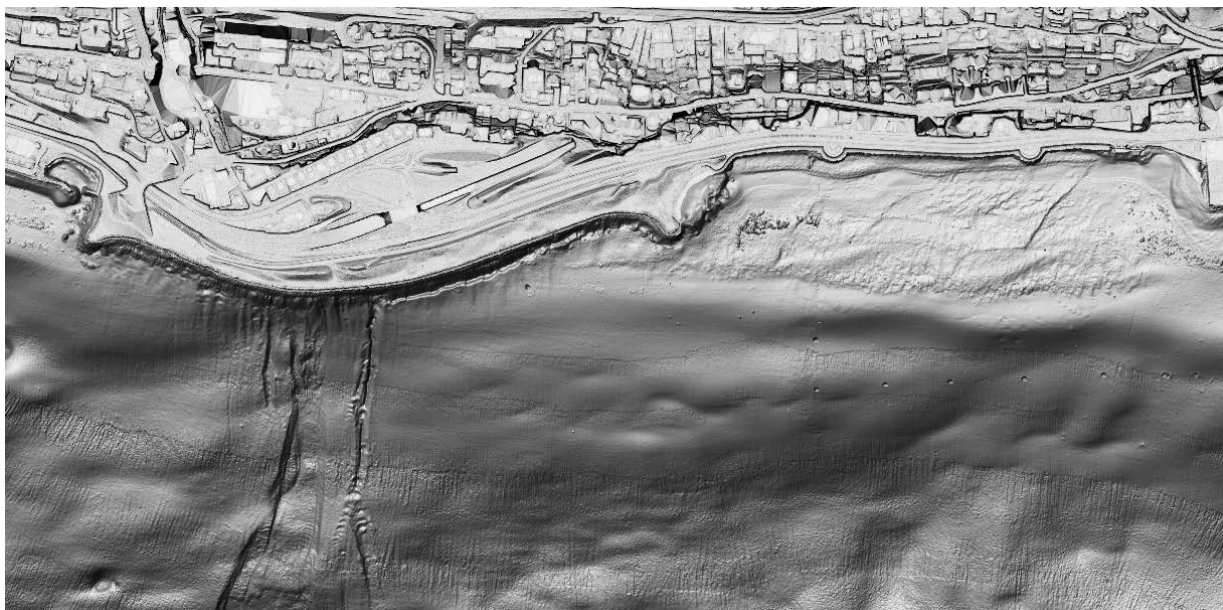


Illustration de la rupture de pente à Serrières

## 2.2 Plages existantes

La commune de Neuchâtel offre un très grand nombre d'espaces publics, directement en contact avec l'eau, accessibles et reliés par une promenade littorale presque ininterrompue<sup>1</sup>.

Le long de cette rive, il existe un grand nombre d'accès au lac, criques de galets en pente douce, pontons, échelles, escaliers dans les enrochements, etc. Il faut relever que ces accès sont plus ou moins adaptés et confortables selon le type de rive sur lequel ils sont installés. Certaines rives sont très urbaines et minérales (quai Ostervald), principalement destinées à la promenade et au tourisme, d'autres sont d'étroits parcours de mobilité douce (quai Max-Petitpierre), ou encore de larges surfaces enherbées, véritables plages propices au délasserment et aux activités complémentaires à la natation (bain-de-soleil, pique-nique, jeux, etc.).

La ville compte notamment quatre zones de baignade sécurisées par des bouées. Chacune est équipée d'une plateforme flottante de taille variable, mise en place de mai à octobre pour le confort des baigneurs. Ces mesures seront bien entendu maintenues dans les années à venir.

---

<sup>1</sup> Le Canton mène actuellement un projet visant à ouvrir les derniers tronçons manquants du sentier du lac, conforme à l'exercice du droit de marchepied.

Il n'est évidemment pas question de restreindre le nombre d'accès à l'eau existants, quel que soit leur niveau de qualité, mais des améliorations peuvent être apportées en priorité à ceux qui sont en lien avec les plages.

### 3. Mesures en cours

Les projets d'aménagements visent à valoriser la diversité des usages en se basant principalement sur les aménagements existants et leur contexte urbain et paysager. Parmi les instruments de planification communaux, c'est le Plan directeur sectoriel « Le lac et ses rives » de 2017 (plus loin PDS), qui dicte les mesures à prendre ou à renforcer pour l'aménagement de la rive.

#### 3.1 Instruments de planification

Le PDS définit la typologie de chaque portion de rive par rapport à sa situation urbaine ou paysagère pour y attribuer des usages à renforcer. Ses mesures visent à valoriser la continuité de la rive, le lien avec la ville et les activités à développer. Les sports nautiques, les zones pique-nique et la promenade en rive sont aussi valorisés. Le choix des usages tient aussi compte des surfaces paysagères à disposition et de l'accessibilité en transports publics, en voiture, à vélo ou à pied.

Tous les accès à l'eau existants, petits et grands, sont préservés mais les activités de baignade sont priorisées sur les rives paysagères de **Serrières**, des **Jeunes-Rives**, du **Nid-du-Crô** et de **Monruz**. Sur des rives plus urbaines, telles que le quai Osterval, les mesures visent d'abord à valoriser les usages en lien avec le patrimoine historique et la promenade urbaine ombragée bien reliée avec le centre-ville.

Le projet de territoire, développé dans le cadre de la révision du Plan d'aménagement local (PAL), met l'accent, dans l'une des images directrices qui le constituent, sur la valorisation des rives structurantes. Les rives sont ainsi perçues comme l'un des axes de développement de la ville portant notamment des objectifs qui vont dans le sens de l'interpellation : renforcer l'intensité des usages et des activités en lien avec le lac et renforcer les points d'accès au lac pour les activités de loisirs.

#### 3.2 Projets et réalisations

Différents projets et mesures ont été lancés ces dernières années sur les rives.

## **Le nouveau parc des Jeunes-Rives**

La réalisation des Jeunes-Rives, prévoit une plage longue de 150 mètres, aménagée de gradins en dur et de decks en chêne des forêts neuchâteloises permettant d'accéder à l'eau par des criques qui, protégées des courants, descendront en pente douce. La crique principale sera munie d'une rampe pour les personnes à mobilité réduite élaborée en consultation avec le représentant de Pro Infirmis. Les enrochements qui composent la partie est de la rive seront, elles, plus aisément franchissables grâce à trois d'escaliers munis de mains courantes. Des pontons flottants, des vestiaires, des douches, des WC et des casiers compléteront l'équipement.

## **Le site de Monruz**

L'agrandissement de la plage de Monruz est prévu dans le cadre du Parc Nature en Ville, dont le crédit d'ouvrage a été accordé par votre autorité en 2019 (rapport 19-003) mais dont la réalisation des travaux est encore dépendante de l'issue de procédure d'approbation du plan spécial « Rives de Monruz » et de la priorisation des investissements. La plage existante est déjà équipée de tables de pique-nique, grils, douches et WC public. L'accès à l'eau se fait par quelques marches en pierre et une petite crique de galets. Dans le futur projet, l'accès à l'eau sera élargi et amélioré, notamment pour les personnes à mobilité réduite.

## **Le site de Serrières**

A l'est de l'ancien débarcadère de Serrières, la construction d'un accès à l'eau composé de quelques marches et d'une rampe en caillebotis s'est achevée en mars. Dimensionné pour les planches à voile, l'équipement permet également à tous, notamment les personnes à mobilité réduite, d'accéder à l'eau aisément dorénavant.

## **La signalétique**

Sur le plan de la sécurité et de la signalétique, des mesures ont également été prises depuis 2020. Des panneaux de prévention des accidents ont été disposés sur les plages les plus fréquentées et d'autres concernant les cyanobactéries ont été placés sur les plages à risque. En outre, certains secteurs, moins propices pour les baigneurs, sont autorisés pour la baignade des chiens en été.

## 4. Mesures envisageables

### 4.1 Planification et priorisation

Comme dit précédemment, la base du PDS le lac et ses rives priorise les activités de baignade sont à prioriser sur les rives paysagères de **Serrières**, des **Jeunes-Rives**, du **Nid-du-Crô** et de **Monruz**. Les projets en cours se concentrent donc aujourd'hui principalement sur les Jeunes-Rives et Monruz. Nous envisageons dès lors pour ces prochaines années, en lien avec la planification financière des investissements et des réflexions avec le PAL, d'améliorer les accès sur les sites de Serrières et du Nid-du-Crô, tous deux constitués de remblais et d'enrochements.

Compte tenu des caractéristiques statiques des rives et des contraintes lacustres, il n'est pas possible d'entreprendre des mesures légères et rapides. Les enrochements nécessaires à la stabilité de la rive sont constamment en mouvement, doivent régulièrement être consolidés et ne peuvent servir de base pour une structure durable. Ce sont donc des moyens importants qu'il s'agit de planifier.

En effet, toute intervention sur nos rives nécessite des études par des spécialistes (ingénieur lacustre, ingénieur environnement, ingénieur civil) pour assurer un chiffrage du projet le plus précis possible au vu de la complexité des travaux. Avec l'expérience des aménagements en cours, nous pouvons affirmer que même un simple escalier nécessite de dégager les enrochements existants, de planter des pieux pour rejoindre le sol stable du fond sous-marin d'origine pour y fixer la structure (escalier, rampe, etc.) puis de remettre les enrochements pour protéger la rive contre toute érosion.

Ces opérations délicates nécessitent une planification rigoureuse, selon un processus que nous décrivons ci-après.

### 4.2 Processus

Suite à l'interpellation à laquelle nous répondons par ce rapport, une première étape de diagnostic a été effectuée, sous forme d'un recensement des typologies de rives, des accès à l'eau, des zones de baignade protégées (bouées), des surfaces de plages et de leurs équipements.

Sur cette base, nous proposons de mener une étude pour définir les meilleurs emplacements tant sur le plan de la faisabilité technique qu'au

niveau des besoins des utilisateurs. Des projets d'équipements adaptés à chaque contexte devront également être chiffrés. Cette étude pourrait être envisagée sur l'année 2024, voire 2025, en fonction de la capacité financière convenue dans les prochains budgets.

Sans compter les services concernés communaux pour mener ce projet (développement territorial, infrastructures, parcs et promenade, voirie, environnement), le Canton devra également être intégré dans le processus puisque que tout aménagement nécessite des procédures d'approbation spécifiques dont celle du propriétaire du bien-fonds.

## **5. Réponses aux questions**

En fonction des considérations ci-dessus, nous pouvons répondre aux questions de la manière suivante.

### **5.1 Le CC partage-t-il les constats exprimés par la présente interpellation ?**

Sur le principe, le Conseil communal partage le constat exprimé et la volonté de rendre les rives accessibles. Toutefois, l'accent doit être mis sur les plages les plus favorables à la baignade et les plus accessibles, en particulier en transports publics, à pied ou à vélos, conformément au PDS « Le lac et ses rives ». L'autre critère est la faisabilité technique par rapport au profil de la rive, aux contraintes lacustres et à la protection de l'environnement. La priorisation doit tenir compte également de la qualité de l'eau et d'autres conditions liées à la sécurité ou à la législation.

### **5.2 Est-il favorable à la mise en place de pontons ou de plateformes flottantes en bois pour faciliter la baignade publique depuis les différentes rives lacustres longeant le territoire communal ?**

Sur le principe, oui. C'est d'ailleurs ce qui est fait dans les projets cités plus haut. Cela doit cependant se faire de manière harmonieuse et cohérente par rapport à l'utilisation des rives. Le PDS répond déjà à nombre de questions et le projet de territoire, dont la présentation à votre autorité est prévue à l'automne, permettra d'exprimer, au niveau du futur PAL, la vision du développement de nos rives sur le long terme.

Sur la base de la planification en vigueur et des premières réflexions techniques, les plages à prioriser pour l'améliorations des accès à l'eau -



en dehors des Jeunes-Rives et de Monruz, dont les réalisations sont déjà engagées - se trouvent à Serrières et au Nid-du-Crô.

En raison des contraintes techniques (stabilité des enrochements, courants lacustres, impacts environnementaux), ces localisations ne se prêtent pas à la mise en place de structures éphémères. Il est préférable de s'inscrire dans une planification à moyen terme, permettant de garantir la durabilité des installations.

### **5.3 En cas de réponse négative aux deux questions précédentes, à quelles propositions concrètes et à échéance raisonnable le Conseil communal peut-il s'engager pour favoriser et améliorer la baignade publique le long des « autres rives » du territoire communal ?**

Réponses positives avec les réserves mentionnées plus haut.

Le Conseil communal et votre Autorité s'engagent déjà à améliorer la baignade et l'accessibilité des rives en priorisant notamment ces dernières années l'important projet des Jeunes-Rives attendu par toute une région depuis plus de 20 ans. Des aménagements à Serrières ont également été effectués et de futurs aménagements sont d'ores et déjà planifiés à Monruz.

Nous comprenons néanmoins le besoin et proposons d'étudier certains secteurs pour nous permettre, une fois les projets chiffrés, d'effectuer une pesée des intérêts en lien avec les investissements nombreux et variés de notre commune.

Dans l'attente de l'élaboration d'une telle planification, nous proposons d'étudier, pour les plages existantes, des améliorations des équipements terrestres, par exemple l'ajout de decks en bois, à l'instar de ceux qu'on peut voir sur la petite plage de Champ-Bougin, ou encore des installations permettant un meilleur accès à l'eau pour les personnes à mobilité réduite, notamment les personnes âgées. Contrairement à des pontons, escaliers ou autres plateformes, ces mesures ne nécessitent en effet pas d'études ni d'investissements importants et devraient pouvoir être mises en place dans un délai rapide, au moyen des budgets à disposition.

#### **5.4 Le cas échéant, quels coûts représenteraient la construction et l'entretien de chaque ponton en bois à installer sur les rives ?**

Ces questions seront traitées dans le cadre de la planification et des études proposées ci-dessus.

#### **5.5 L'exemple du ponton en bois sur le lac à Serrières pourrait-il être reproduit et étendu facilement à d'autres rives communales ?**

L'expérience acquise avec le ponton en bois de Serrières montre que ce type d'installation pose des problèmes d'entretien avec des coûts importants, eu égard aux importantes sollicitations auxquelles l'ouvrage est soumis. Il ne peut donc être reproduit « facilement ». Compte tenu des enjeux techniques et financiers, la réalisation de tels équipements ne peut pas se faire en dehors du cadre d'une planification, telle que proposée plus haut.

### **6. Conclusion**

L'interpellation « Un meilleur accès au lac pour la baignade publique ! » soulève une thématique intéressante et exprime des constats et des objectifs partagés par le Conseil communal. Nous sommes conscients de l'importance de la planification de ses rives pour une ville nichée au bord de l'eau. C'est bien dans cet objectif de mise en valeur de la frange littorale de notre territoire que le PDS « Le lac et ses rives » a été élaboré et que le PAL, actuellement en révision, viendra renforcer encore le rapport de la ville au lac.

Le projet des Jeunes-Rives, qui représente une bonne part d'investissements ces prochaines années, apportera déjà une grande amélioration avec un accès au lac de qualité pour tous les utilisateurs. En parallèle, nous veillerons à mener des études pour connaître les coûts de nouveaux aménagements et envisager une planification raisonnable pour améliorer l'accès au lac aux endroits les mieux adaptés et les plus stratégiques. Dans l'attente de cette planification, des mesures ponctuelles seront prises pour améliorer le confort des baigneurs sur les plages existantes.

C'est dans cet esprit et sur la base de ce qui précède que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la réponse à l'interpellation 23-603.

Neuchâtel, le 3 avril 2023

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

La présidente,

Le chancelier,

Nicole Baur

Daniel Veuve